

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Pierre-Bénite

Introduction

Profiter de la Viarhônga pour mailler le territoire de voies cyclables de rabattement vers cet axe structurant. Faire de Pierre Bénite un véritable liant cyclable entre les villes limitrophes, Oullins, Irigny, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval.

Cela passe par le développement d'une culture du vélo comme moyen de déplacement en se reposant sur les acteurs locaux et les expertises existantes. Candidat.e.s aux élections municipales à Pierre-Bénite, que ferez-vous pour faciliter le déplacement à vélo ?

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Affecter 10 euros/habitant du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Avec l'objectif de reconquérir le fleuve Rhône par et pour les habitants. Et de sensibiliser aux avantages pour la ville et les habitants d'une mobilité à vélo.

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Motivé.e et impliqué.e sur le sujet du vélo. En dégagant du temps à ce Monsieur Ou Madame vélo afin de lui permettre de conduire au mieux sa mission.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Afin de les sensibiliser aux déplacements locaux à Pierre Bénite. Les vélos existants sont sous utilisés et peuvent l'être davantage pour les déplacements de proximité.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo En s'appuyant sur la Viarhônga et en concertation avec la Métropole et les communes existantes se reposer sur l'existant avec le souci d'un entretien régulier.

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : exemple du boulevard de l'Europe qui n'est pas très agréable avec des rétrécissements dangereux pas toujours signalés. Exemple boulevard de l'Europe après la rue Voltaire sens Pierre Bénite Oullins.

Action n°7 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare de Pierre Bénite, les parcs de la Ville, direction Gare d'Oullins, les établissements scolaires et pôle de commerces...

*Relier à vélo le haut de Pierre Bénite et le bas, les quartier Hautes Roches et le Perron.
Et créer un itinéraire vélo sécurisé afin de permettre aux collégiens de se rendre en sécurité au Collège Marcel Pagnol.*

Action n°8 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines En y intégrant les besoins de connexion Ouest - Est, le passage par la Gare d'Yvours, une passerelle plus directe pour les vélos en direction ou en provenance de Saint-Fons....relier Oullins à vélo, Irigny et Saint-Genis Laval....

Action n°9 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Repenser la place du vélo dans le rond point des muriers et améliorer la traversée de ce rond point pour les cyclistes.

Action n°10 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°11 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Créer un double sens cyclable sur la rue roger salengro et interdire cette rue aux poids lourds.

Se pencher sur le cas de la rue Ampère et créer un double sens cyclable depuis la rue Henri Barbusse et après avoir emprunté l'Allée Alexandre Cublier.

Action n°12 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. En travaillant avec les entreprises locales concernées sur cette thématique et en déployant une communication locale spécifique.

Action n°13 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Les Pierres Bénitain.e.s peuvent se déplacer autrement dans leur ville.

Mobiliser massivement le programme Alvéole afin que les habitant.e.s aient de quoi stationner leurs vélos et ainsi d'y accéder aussi facilement qu'à leur voiture.

Ainsi une ville apaisée avec des équipements de proximité permettra de nouvelles mobilités.

Action n°14 :

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Action n°15 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°16 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
Rappel Roger Salengro, rue Ampère à partir de la rue Henri Barbusse...

Action n°17 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°18 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°19 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Pierre Bénite. L'offre actuelle n'est ni satisfaisante, ni incitative..., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°20 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Des arceaux vélos existent devant la Mairie, le Cinéma, La Poste. Poursuivre ce travail en rajoutant vers des commerces et les équipements publics...MJC, Centres Sociaux...

Action n°21 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°22 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Profiter du programme Alvéole pour des projets dans les habitats sociaux.

Ce programme permet en plus de bénéficier de la remise en selle, d'apprendre à se déplacer à vélo ou à être sensibilisé au bon usage du local à vélo.

Action n°25 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°26 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Tricycles gagnerait à avoir un local de stockage à proximité de son atelier afin de réserver un meilleur accueil aux personnes venant réparer leurs vélos dans l'atelier.

Aussi relancer la vélo école conduite depuis 2014 par Janus France avec le Centre Social.

De nombreuses personnes à Pierre Bénite souhaitent apprendre ou réapprendre à se déplacer à vélo et ces cours permettent cette appropriation du vélo comme moyen de déplacement.

Action n°27 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°28 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°29 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Privilégier si possible des vélos d'occasions révisés par les ateliers d'autoréparation de vélos. Une façon de sensibiliser dès le plus jeune âge au réemploi.

Action n°30 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°31 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°32 :

Créer une “journée sans voiture”.

Action n°33 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°34 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.